

**PROCES-VERBAL de la séance
d'installation du Conseil Municipal
vendredi 20 mars 2026 à 19h**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, en application des articles L2121-7 et L.2122-8 Du Codes Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim, après convocation légale du 16 mars 2026.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Claudine WEBER - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Thierry NOVAIS - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Pascal DETOUR - Cécile BOZKURT - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Pierre SCHWARTZ donne procuration à Guy JUNG

Ange TSOWO donne procuration à Philippe PFRIMMER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BARBOZA

Ordre du Jour

- 1) Installation du Conseil Municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre des Adjoints
- 4) Election des Adjoints au Maire
- 5) Désignation des Conseillers Municipaux Délégués
- 6) Lecture et distribution de la Charte de l'Elu Local

Philippe PFRIMMER ouvre la séance et salue l'assemblée.

Il remercie les Fédinoises et les Fédinois qui ont accordé leur confiance à l'équipe municipale et les personnes présentes, puis passe la Présidence de séance à Thierry NOVAIS.

1) Installation du Conseil Municipal

Le Maire sortant, Philippe PFRIMMER, adresse quelques remerciements puis passe la présidence de séance au doyen d'âge présent, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Thierry NOVAIS.

Ses fonctions de Maire cessent à cet instant.

Thierry NOVAIS prend la présidence de séance. Il donne lecture des résultats des élections du 15 mars :

- Votants : 2019 (taux de participation 41,5%)
- Suffrages exprimés pour la liste « Agir pour Vendenheim » : 1872
- Bulletins blancs : 103
- Bulletins nuls : 44

Il procède ensuite à l'appel nominal : 27 sont présents, 2 sont représentés : le quorum est atteint.

Il déclare ensuite le Conseil Municipal installé.

2) Election du Maire

Thierry NOVAIS désigne Mme Anne-Sophie BARBOZA comme secrétaire de séance, puis fait procéder à l'élection du nouveau Maire, à bulletin secret conformément à l'article L 2122-7 du CGCT.

Le Doyen demande qui est candidat.

Philippe PFRIMMER est le seul candidat.

Thierry NOVAIS sollicite Marie-Odile KRIEGEL et Cyril SIMON pour l'assister pour le vote.

Il est rappelé que le Maire est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les deux premiers tours puis à la majorité relative en cas de troisième tour.

Chaque conseiller est appelé à déposer son bulletin de vote dans l'urne. Après dépouillement, Thierry NOVAIS fait lecture des résultats.

Philippe PFRIMMER obtient 29 voix sur 29 suffrages exprimés.

Thierry NOVAIS le déclare élu Maire et lui cède la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en 1 tour de scrutin,

- **Elit M.** Philippe PFRIMMER à la fonction de Maire par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

C'est le nouveau Maire qui assure la présidence de la suite de la séance. Philippe PFRIMMER remercie le doyen et les élus pour leur vote.

3) Détermination du nombre des Adjoint

Le nouveau Maire fait délibérer le Conseil Municipal pour fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif maximum du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur.

Pour Vendenheim, le nombre maximum d'adjoints possible est donc fixé à 8.

Philippe PFRIMMER propose au Conseil Municipal d'arrêter le nombre d'adjoints à 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L2122-1 et L2122-2,

CONSIDERANT la proposition de M. PFRIMMER,

- **Arrête** le nombre d'adjoints à 8.

4) Election des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal procède au vote des adjoints via un scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage possible. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Philippe PFRIMMER propose la liste suivante :

Adjoints	Nom-Prénom	Délégations
1 ^{er}	Guy JUNG	Cadre et Qualité de vie - Environnement - Mobilités
2 ^{ème}	Valérie MUSSO	Solidarités, Enfance et Jeunesse
3 ^{ème}	Pierre SCHWARTZ	Urbanisme et Travaux
4 ^{ème}	Claudine WEBER	Fêtes, Animations et Cérémonies
5 ^{ème}	Philippe MEDER	Etat Civil, Vie Culturelle et Associative
6 ^{ème}	Cathie GNEITING	Communication
7 ^{ème}	Thierry NOVAIS	Sécurité, Sports et Associations Sportives
8 ^{ème}	Marie-Odile KRIEGEL	Mémoire, Patrimoine, Bilinguisme et Conseil Municipal des Jeunes

Chaque conseiller est appelé à déposer son bulletin de vote, pour la liste des adjoints, dans l'urne.

Après dépouillement, Thierry NOVAIS fait lecture des résultats : la liste des adjoints ci-dessus obtient 29 voix sur 29.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-7-2,

CONSIDERANT la proposition de M. PFRIMMER,

- **Adopte** la liste des adjoints ci-dessus.

5) Désignation des Conseillers Municipaux Délégués

A la différence des adjoints dont l'élection revient au Conseil Municipal, la désignation des conseillers municipaux délégués est du ressort du Maire qui peut déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal selon les dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, dans un souci de transparence, de son choix pour les postes de conseillers municipaux délégués et les délégations qui les accompagnent.

Ce point d'information ne fera pas l'objet d'un vote.

Philippe PFRIMMER propose :

Délégués	Nom-Prénom	Délégations
1 ^{er}	Christine HEPP	Finances et attribution des logements aidés
2 ^{ème}	Christophe CHARLIER	Séniors et TAD
3 ^{ème}	Sandrine KUNTZMANN	Vie économique
4 ^{ème}	Nathalie HALTER	Années Thématiques

Le Maire souhaite désigner ces conseillers par un vote à main levée. Après avoir proposé la liste des conseillers, il proclame le vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des Conseillers Municipaux Délégués ci-dessus.

6) Lecture et distribution de la Charte de l'Elu(e) local(e)

L'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que lors de la première réunion du Conseil Municipal, le Maire donne lecture de la charte de l' élu mentionnée à l'article L.1111-12 du même code.

Cette charte présente **les devoirs des élus locaux** à l'article L.1111-13 et **leurs droits** à l'article L.1111-14.

La charte de l' élu local est lue par Anne-Sophie BARBOZA, Cécile BOZKURT, Nathalie SPIHLMANN et Magali FLAMENT FEUCHT.

Après lecture le maire leur remet à chacun une copie à laquelle s'ajoute des articles complémentaires du CGCT associés à cette charte.

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-7, L1111-12, L1111-13 et L1111-14,

CONSIDERANT la lecture de la charte de l' élu local faite par le Maire,

CONSIDERANT la distribution de la copie de la charte accompagnée des L. 2123-1 à L. 2123-35,

- **Prend connaissance** de la charte de l' élu local ainsi que des articles associés

Avant de clore la séance, Philippe PFRIMMER remercie

- les 1872 électeurs qui ont voté pour l'équipe AGIR POUR VENDENHEIM,
- les 29 élus pour leur confiance et leur soutien,
- les 2 remplaçants,
- les 7 anciens, qui font tous partie de l'équipe !
- les conjoints et familles, qui acceptent et supportent l'engagement municipal,
- toutes les personnes présentes ce soir
- les agents de la Commune avec qui nous travaillons toute l'année et particulièrement Jérôme LOOS, Anne-Catherine HAESSIG et Charlène HORN qui ont préparé ce Conseil d'installation
- Les autres agents qui travaillent ce soir.

Il retrace en quelques mots la genèse du projet politique qui a aujourd'hui 15 ans et qui a démarré en 2011 et qui a permis de gagner les élections de 2014, 2020 et 2026.

Il nous souhaite bonne chance et pleine réussite pour ce nouveau mandat.

Il remercie les élus pour leur implication et les invite à travailler en équipe et à faire preuve de franchise et de solidarité, puis rappelle le célèbre dicton africain « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

En conclusion de ce premier conseil de la mandature, Thierry NOVAIS remet l'écharpe à M. le Maire, puis Philippe PFRIMMER remet les écharpes aux nouveaux adjoints et conseillers délégués.

La séance est levée à 19h45

Vendenheim, le 31mars 2026

Secrétaire de séance,


Anne-Sophie BARBOZA

Le Maire,


Philippe PFRIMMER



